

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
DU MARCHE FORAIN SELON LA PROCEDURE SIMPLIFIEE**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

**PROCEDURE SIMPLIFIEE**

**1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE**

Commune de Loudun  
1 rue Gambetta  
CS60065  
86206 LOUDUN Cedex  
Tél – 05.49.98.15.38.  
Fax – 05.49.98.12.88.  
Mail : [mairie@ville-loudun.fr](mailto:mairie@ville-loudun.fr)  
Personne à contacter : Céline POIRIER

**2. OBJET DE LA CONSULTATION**

Délégation de service public, passée selon la procédure simplifiée en application de l'article L.1411—1 à L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour l'exploitation et l'animation du marché communal forain de plein air du mardi matin.**  
POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

**3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Le délégataire sera chargé de :

- ✓ Exploiter les marchés hebdomadaires ;
- ✓ Respecter le règlement intérieur du marché arrêté par le Maire ;
- ✓ Contribuer à la bonne tenue et hygiène des marchés
- ✓ Nettoyer les marchés, veiller à l'enlèvement des ordures ménagères ;
- ✓ Attribuer les places aux abonnés et aux passagers ;
- ✓ Encaisser les droits de place, conformément aux tarifs fixés par délibération du Conseil municipal ;
- ✓ Verser une redevance d'occupation du domaine public ;
- ✓ Rechercher de nouveaux commerçants ;
- ✓ Organiser des animations commerciales, dans le cadre du marché ;
- ✓ Rendre compte, annuellement, de son activité et de son bilan financier d'exploitation du marché communal ;
- ✓ Assurer, le cas échéant, le recrutement des participants aux différentes manifestations s'inscrivant dans la délégation.

## **4. CRITERES DE SELECTION**

### **4.1 DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures se fera sur examen des pièces justificatives produites par les candidats :

- ✓ Le dossier de candidature conforme aux modalités déterminées par la Ville, en garantissant l'égalité des candidats ;
- ✓ Le sérieux du candidat ;
- ✓ Les garanties professionnelles et financières du candidat ;
- ✓ Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, prévues à l'article L.323-1 du Code du Travail ;
- ✓ L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, eu égard à l'objet du service délégué ;
- ✓ L'aptitude à développer l'attractivité des marchés et leur fréquentation, tant par les commerçants que les usagers.

### **4.2. DES OFFRES**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue après appréciation des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité et cohérence de l'offre : 50 %
- Modalités de gestion proposées : 15 % ;
- Moyens humains et matériels mis à disposition pour gérer le service et de l'organisation générale du service, notamment les animations : 15 %;
- Cohérence et intérêt du projet de budget et des tarifs pressentis, coût prévisionnel détaillé : 15 %;
- Dispositions prises par le candidat en matière développement durable : 5 %

## **5. CONDITION DE PARTICIPATION**

Les candidatures devront être formulées en langue française et en euros.

Le retrait et le dépôt des offres se feront sur le site sur : <https://www.marches-securises.fr>, dont le téléchargement du dossier est gratuit.

La date de remise des offres est fixée au **17 Mai 2024**

## **14. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION.**

Le Jeudi 18 avril 2024